CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E178359** **VALABLE JUSQU'AU** **03/07/2027**

ÉDITÉ LE 17/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS 20018B01274

Siret : 843 309 279 00019

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6113111

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145345364

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145345364

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : TOURAINE LOIRE ENERGIE - GUILLOT

Sigle : T.L.E.

RUE ANDRE HUARD
ZAC DE LA BOITARDIERE
37400 AMBOISE

Téléphone : 02 47 57 01 74 **Fax :**

Portable : 06 88 03 69 61

Responsabilité légale :
CABALLERO GREGORY CO-GÉRANT / CHENU FABRICE CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : secretariat@tle37.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 467 352 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	15	28/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		15/05/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/06/2026 14:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E178359** **VALABLE JUSQU'AU** **03/07/2027**

ÉDITÉ LE **17/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2018
Forme juridique : SARL
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS 20018B01274

Siret : **843 309 279 00019**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 6113111

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145345364

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145345364

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **TOURAINE LOIRE ENERGIE - GUILLOT**
Sigle : T.L.E.
RUE ANDRE HUARD
ZAC DE LA BOITARDIERE
37400 AMBOISE

Téléphone : 02 47 57 01 74 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : secretariat@tle37.fr

Responsabilité légale :
CABALLERO GREGORY CO-GÉRANT / CHENU FABRICE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/07/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/07/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/06/2026 14:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.